



Agence immobilière négligente

Par **POLO 78**, le 19/11/2013 à 17:39

Bonjour,

J'ai acquis en 2010 un immeuble composé de 3 appartements auprès d'une SCI par le biais d'une agence immobilière qui avait le bien à vendre et avec laquelle je travaillais déjà étant donné qu'elle avait la gestion de 2 autres appartements qui m'appartiennent.

Dès le premier mois un des locataire n'a pas payer son loyer et ça pendant 18 mois jusqu'à partir à la cloche de bois après que j'ai obtenu une procédure d'expulsion.
Donc plus de 12000€ de loyers, de charges et de frais de justices impayés.

Deuxième locataire parti à la cloche de bois 6 mois après 4500.00 € de loyers et charges impayés.

l'agence n'avait telle pas l'obligation de vérifié le bon règlement des loyers à la SCI sachant qu'elle allait avoir la gestion de l'immeuble en plus des honoraires soit 10000€ qu'elle a perçu de la vente.

Sachant que les vendeur nous ont dit qu'il n'avait aucun souci de règlement avec les locataires.

Merci pour votre réponse

Par **Judilex AVOCATS**, le 19/11/2013 à 17:53

Cher Monsieur,

Le contrat qui vous lie est important pour vous répondre plus précisément.
En revanche, l'agence a effectivement un devoir de conseil et de vérification der la situation (solvabilité) économique des locataires qu'elle vous propose.

Réclamez leur les sommes par LRAR dans un premier temps.